

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

REUNION PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial a.i. Pierre BROOZE assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 octobre 2021 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame Assia MOUKKAS et Madame Murielle FRENAY.

M. DELREZ, avez-vous des excusés ?

M. DELREZ.- M. RASSAA est excusé aujourd'hui pour raison professionnelle.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- M. MAGNERY, M^{mes} MOUKKAS, FRENAY GAILLARD et HAUREGARD et M^{me} MARECHAL aura du retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- M. DECERF est excusé, M. HOUSIAUX aura du retard.

M. LE PRESIDENT.- M^{me} DEFRANG-FIRKET ?

M^{me} DEFRANG-FIRKET.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi qu'une communication du Collège provincial relative à l'actualisation des actions de solidarité de la Province de Liège en faveur des citoyens et des communes sinistrés à la suite des inondations des 14 et 15 juillet 2021.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe et au vote de l'Assemblée provinciale sur les documents budgétaires 2021 et 2022.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2021. Je donne la parole à Madame la Deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M^{me} Anne THANS-DEBRUGE, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2021).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Ce mardi 26 octobre, nous avons entendu les interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2021-2022.

J'invite Madame la Députée provinciale Vice-présidente Katty FIRQUET à la tribune, pour nous faire part des réponses du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe et aux documents budgétaires. Vous avez la parole M^{me} la Députée.

M^{me} Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Lettre ouverte au Gouvernement Wallon.

Référence dossier KF/JS/281021.

Objet : Votre circulaire du 3 septembre 2021 dans le cadre de la reprise du financement communal des zones de secours et son implication sur l'élaboration du budget de la Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

Mesdames, Messieurs les Ministres du Gouvernement wallon,

C'est avec surprise et déception que nous avons pris connaissance, le 3 septembre dernier, de votre circulaire dont objet.

Surprise car cette circulaire tombait, en tous cas à nos yeux, de nulle part. En juillet 2020, deux circulaires avaient précédé celle-ci et, si les Provinces et les zones de secours attendaient bien une suite, l'importance de la réforme aurait sans doute nécessité un texte légal à la hauteur de l'enjeu, nous y reviendrons.

Surprise et déception car cette circulaire ne règle rien. Ni pour les Provinces à qui des chiffres sont communiqués, sans contrepartie et sans certitudes que ceux-ci soient exacts, ni pour les Villes et communes qui, pour certaines, attendaient une intervention provinciale à hauteur de 100% du financement communal dans les zones de secours.

Avant d'aller plus loin dans notre courrier, nous nous permettons d'ores et déjà de demander aux Ministres Ecolo de votre Gouvernement wallon de faire suivre cette circulaire à leurs mandataires locaux. En commission budgétaire, certains nous ont en effet avoué ne pas avoir reçu ce document et ne pas en connaître les détails. Merci pour eux.

Mesdames, Messieurs les Ministres, si vous pensez avoir pris vos responsabilités, notre analyse est cependant plus nuancée. Pourquoi ?

Premièrement, le principal reproche qui était fait aux précédentes circulaires, c'est que, si elles donnaient un pourcentage de reprise à charge des Provinces à l'horizon 2024, elles ne donnaient aucun chiffre précis pour les années ultérieures à l'année 2021.

Tout juste se limitaient-elles à préciser que, en 2024, les Provinces devraient reprendre 60% de la part communale nette dans le financement des zones de secours.

Avec cette nouvelle circulaire qui nous a donc été communiquée le 3 septembre, vous pensez – nous l'espérons du moins – désormais répondre à cette absolue nécessité de prévisibilité dans le chef des provinces.

Effectivement, comme tout bon gestionnaire, nous n'avons eu cesse de vous répéter qu'il nous fallait des chiffres précis, et avec une vision plus large qu'une seule année comptable.

Votre nouvelle circulaire répond à ces deux demandes puisque, désormais, finis les pourcentages mais des montants précis et communiqués jusque 2024.

Ce qui donne, concrètement, pour la Province de Liège, une intervention pour les zones de secours qui se chiffrera précisément à : 19,1 millions € en 2021 ; 26,2 millions en 2022 ; 33,5 millions en 2023 ; 40,5 millions en 2024.

Bien sûr, ceux qui sont attentifs se demanderont pourquoi la Province de Liège oserait encore se plaindre.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

En un an, le chiffre la concernant passe, en effet, de 44,8 millions à 40,5 millions, soit 4,3 millions ainsi économisés.

Mais derrière ces chiffres se cachent d'autres questions auxquelles vous ne répondez pas : qu'en sera-t-il après 2024 ? Si votre circulaire donne des chiffres, elle s'arrête à 2024. Elle s'appelle d'ailleurs : « Trajectoire budgétaire 2021-2024 de la reprise du financement communal des zones de secours ».

Pourquoi ne dites-vous pas ce qu'il se passera après ? Pourquoi ne dites-vous pas si les montants augmenteront ou resteront stables ? Pourquoi, finalement, ce silence, cette non-précision, donne-t-elle les clés de notre avenir à la majorité wallonne qui se mettra en place suite aux élections de la même année ?

Ces questions sont essentielles à deux niveaux : tout d'abord en terme de prévisibilité et nous y revenons. De la prévisibilité, nous en voulions, mais pas à moitié. Nous devons organiser une trajectoire budgétaire à moyen et long termes et nous devons donc savoir ce qu'il en sera de ce poste budgétaire d'ici 2024, mais aussi après.

Ensuite, ce montant précis n'est plus accompagné d'un pourcentage de participation, d'une clé de répartition entre les communes et la Province. C'est nettement mieux pour la prévisibilité, mais bien moins clair pour la gestion des zones de secours.

En effet, comment savoir quel sera le poids décisionnel de la Province dans les zones de secours sans savoir ce que représente ce qu'elle apporte, ou ce qu'elle apportera ?

Pour illustrer cette difficulté, votre note au Gouvernement wallon parle désormais d'un pourcentage de 65% d'intervention provinciale. Un chiffre qui, lui aussi, vient de nulle part et qui n'est même pas indiqué dans la circulaire !

Cependant, pas plus tard que début de ce mois, un député en vue de votre majorité parlait, pour 2024, d'une intervention à hauteur de 49% seulement, niant donc ces 60 ou ces 65%. Ce chiffre n'est évidemment pas anodin puisqu'il laisserait l'entier pouvoir de décision aux Bourgmestres. En clair, les Provinces devront-elles payer 65% mais ne représenter que 49% ?

Quoi qu'il en soit, cela pose d'importantes questions quant à la gestion des zones de secours, notamment quant au risque de voir les budgets de celles-ci s'envoler. Quelles garanties pouvez-vous nous donner face au risque d'emballlement des dépenses dans les zones de secours ? La Province arrive et paie, quelle aubaine pour certains !

Mesdames, Messieurs, la Province de Liège compte six zones de secours, elles ont toutes, nous écrivons bien toutes, des projets de construction de nouvelle caserne. Heureux hasard de calendrier ? Ne soyons pas naïfs.

Quelle est, maintenant, notre deuxième nuance quant à ce manque de responsabilités que nous identifions dans votre chef ? Votre circulaire est muette, elle ne dit pas un mot quant à l'intégration des Provinces dans les organes de gestion des zones de secours. « *C'est une*

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

compétence fédérale » nous répondrez-vous ? Certainement. Comme toute la réforme que vous menez grâce aux Provinces ou au détriment de celles-ci, d'ailleurs.

Quoiqu'il en soit la Province, et c'est en lien avec le point précédent sur son réel poids, doit donc se débrouiller pour convaincre, elle-même, les membres des conseils et des collèges de zones de lui laisser une petite place.

Vous ne dites rien dans votre circulaire, et donc rien non plus sur le caractère consultatif ou délibératif de cette petite place et de cette voix qui pourrait être généreusement laissée à la Province. Ainsi, si une zone refuse de nous laisser entrer, rien ne l'y contraint. Rien, car vous n'avez pas osé les y obliger.

Du coup, dans chaque Province, on pourrait avoir, en 2024, une zone de secours dont le financement vient majoritairement de la Province, sans que celle-ci n'y dispose d'un siège avec voix délibérative ou même d'un siège tout court.

Ce qui importe finalement aux yeux des communes et sans doute, même si nous espérons nous tromper, aux yeux de Gouvernement, c'est que les Provinces paient et se taisent. Qu'elles prennent les poussières, tel ce vieux meuble Louis XV dans le coin du salon. « Vaches à lait, banquières, mais, s'il-vous-plait, en silence ».

Troisièmement et pour en terminer avec notre analyse quant à cette circulaire : pourriez-vous nous dire pourquoi vous ignorez toujours ainsi la zone de secours 6 ? La Province de Liège, ce n'est pas seulement 75 communes et 5 zones de secours, c'est 84 communes et 6 zones de secours ! Il y a bel et bien une sixième zone, celle de la Communauté germanophone.

Vous l'ignorez totalement dans l'ensemble de vos notes et circulaires, estimant que la Wallonie n'est pas compétente à ce niveau. Si vous vous déclarez incompetents sur ce volet, soit-dit en passant, et nous y reviendrons comme vous devriez le faire sur l'ensemble de la réforme d'ailleurs, les citoyens germanophones de la Province de Liège n'en restent-ils pas moins des citoyens comme les autres ?

Il en va de même des communes et zone germanophones qui, comme les autres, doivent pouvoir bénéficier de l'intervention provinciale. À défaut, comment pourrions-nous leur expliquer que nous payons pour les 5 autres zones de secours et toutes les communes francophones de notre territoire, mais pas pour elles ? Quels seraient nos arguments ?

Nous avons donc, en toute transparence et en prenant nos responsabilités, décidé, dès le départ, de participer au financement de la zone de secours 6 comme si celle-ci faisait partie de la réforme.

Concrètement, ce choix a, évidemment, un impact budgétaire. Cela signifie que, en 2021, notre dotation aux zones de secours était augmentée de près de 587.000 €, qu'elle le sera de 777.000 € en 2022, de 985.000 € en 2023 et de 1.172.000 € en 2024.

Vous l'aurez calculé, pour les six zones de secours, le montant total de l'intervention provinciale s'élèvera donc à 40,7 millions en 2024 puisqu'une aide minimale viendra de votre

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

Gouvernement jusqu'à cette année-là.

Mesdames, Messieurs les Ministres, cette circulaire est une déception. Elle l'est d'autant plus car, de nouveau, vous agissez par ce biais et qu'aucun débat n'a eu lieu au niveau de votre assemblée.

Aujourd'hui, clairement, hormis un paragraphe dans votre DPR et des questions régulières, et dans tous les sens, de Députés wallons, il n'y a donc jamais eu un véritable débat démocratique et parlementaire sur la réforme du financement des zones de secours et sur son impact sur les Provinces.

Jamais, les Députés wallons n'ont été appelés à se prononcer ou à voter sur ce mécanisme pourtant importantissime quant à l'avenir de notre Institution et de celui des autres provinces. Certains expliquent même cette absence de débat démocratique par un et un seul argument : cette réforme ne serait pas de votre compétence et un décret qui dirait aux Provinces de financer les zones de secours ne tiendrait pas 3 minutes devant le Conseil d'état...

Nous avons donc une circulaire juridiquement contestable, qui donne des chiffres dont on pourrait savoir dans quelques semaines qu'ils sont erronés, qui ne règle rien pour après 2024 et qui ne donne aucune prérogative aux provinces pour, enfin, entrer dans les organes de gestion des zones de secours. Bref, un texte qui fait rêver donc.

Mesdames, Messieurs les Ministres, vous aussi, vous êtes entourés de populistes. Chez vous ils s'appellent Germain, Alice, John, Julien. Chez nous, leur tribun s'appelle Rafik.

Autre prénom, même recette : un discours truffé d'approximations, souvent volontaires, pour faire peur, ici à un personnel déjà mis à rude épreuve avec les crises successives. Or, la Province de Liège a la chance de disposer d'agents de qualité et motivés. Nous le savions déjà, et les deux crises que nous avons connues, singulièrement les inondations, en ont encore été révélatrices. Elles ont agi comme catalyseurs, ont mis en exergue ces fabuleux talents.

Certains n'ont pas hésité, sur base volontaire, à se rendre, même les week-ends, dans une cellule de crise spécialement organisée en urgence ou à se rendre dans les communes pour travailler directement en soutien à la population ou aux administrations locales, d'autres se sont portés volontaires pour travailler avec des publics précarisés au moment du Covid ou dans des centres d'accueil suite aux inondations. D'autres encore, ou parfois les mêmes, ont déplacé ou annulé leurs congés.

Cette capacité de réaction et d'adaptation nous donne confiance en l'avenir. Confiance, car ces agents, qui ont pu, en urgence se réorienter, nous savons qu'ils comprendront la nécessité, qu'auront certains, de redéfinir leurs missions au sein de l'Institution provinciale. Confiance, car nous savons qu'ils pourront s'adapter à vos exigences wallonnes, aux nouvelles réalités tant financières qu'institutionnelles.

Vous l'aurez tous compris, pour absorber la réforme que vous nous imposez, la mobilité du personnel sera certainement l'un des axes forts de notre action.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

Demain, en province de Liège, une nouvelle approche du personnel sera mise en place. L'agent aura toujours la place centrale, il n'y aura pas de changement. Ce qui changera, ce seront, sans doute, pour certains, les missions, les objectifs, les services à rendre.

Nous avons lu les récents débats qui se sont tenus au sein de votre assemblée wallonne. Chez vous, récemment, un Député wallon PTB, sans doute tuyauté par le tribun Rafik, a cru bon d'interroger votre Ministre des pouvoirs locaux sur cette fameuse saignée dans le personnel.

Le Ministre répondait, fort à propos, qu'il ne s'agissait pas de 370 pertes d'emplois et que nous avons décidé, comme nous l'avions annoncé, de ne pas pourvoir, notamment, au remplacement des agents qui partent à la retraite.

Le Député PTB avoua donc en réplique qu'on pouvait, et nous le citons, « *toujours jouer sur les mots* ». Un jeu de mot du PTB, un article dans la presse et le crime est presque parfait. Le populisme en reprend une couche, les likes s'accumulent sur Facebook et la vérité attendra encore un peu. Le personnel mérite mieux qu'un jeu de mots. Pas de licenciement sec, c'est pourtant clair et sans équivoque.

Merci donc à ce personnel provincial qui, nous l'avons entendu, a été contraint d'œuvrer dans la douleur pour confectionner notre budget. Qu'il sache par ailleurs, que notre porte est toujours ouverte et qu'il reste notre priorité numéro 1.

Lors de nos débats budgétaires toujours, si certains comprenaient que le budget 2022 concrétisait de manière plus stricte les lignes directrices du budget 2021 d'autres regrettaient d'abord qu'il n'y ait pas de ligne et, ensuite, que la politique du « râteau » ait été utilisée.

Mesdames, Messieurs, si nous n'avons pas utilisé la technique du râteau, ou de la râpe à fromage, c'est l'expression habituellement utilisée mais ça fait moins Ecolo, comment aurions-nous pu intégrer la réforme que vous nous imposez ?

Deux solutions s'offraient à nous : réduire les dépenses de manière linéaire ou supprimer des services mais, soit dit en passant : personne ne dit lesquels ni comment, même si, à les entendre il serait aisé de « supprimer certaines lignes budgétaires » ; personne n'a déposé d'amendement budgétaire crédité d'un budget autre que 0€ ; personne ne dit clairement que choisir, quel projet garder, mener ou supprimer.

Certains nous ont fait part de leur rêve. Mais veulent-ils rêver d'un autre monde, où la terre serait ronde, ou veulent-ils encore rêver d'elle, de cette province maîtresse de son destin et qui ne parlerait pas de lignes budgétaires mais d'agents, d'associations, de bénéficiaires.

Réduire les dépenses de manière linéaire ou supprimer des services. Aucune des deux solutions n'est idéale. Mais une seule répond au tabou que nous nous fixons l'an dernier de ne pas toucher au personnel. À notre niveau, au niveau du Collège, la volonté n'est donc pas de supprimer tel ou tel service !

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

En effet, qu'aurions-nous fait du personnel qui aurait vu son service être supprimé ? Comment aurions-nous réorienté un psy, une infirmière, un agent en éducation physique si leurs services, aussi spécifiques, avaient été supprimés ?

Pas de suppressions de services donc, par contre un lissage sur l'ensemble des Départements et services provinciaux.

Ainsi, le Collège, évidemment en collaboration avec les Directions générales, doit réaliser un plan d'économie.

Chaque Département a plusieurs objectifs chiffrés et très concrets : 15% d'économies. Et dans ces 15%, des objectifs encore plus précis ont été déterminés : 70% des 15% devraient concerner des dépenses de personnel, 16% des dépenses de fonctionnement et 8% des dépenses de transfert.

Bien sûr, l'objectif du Collège et de chaque Département reste et doit rester ces 15%. Il est donc loisible à chacun, en fonction des spécificités, ressources et projets en cours ou à venir, d'ajuster la mire entre les dépenses de personnel, de fonctionnement et de transfert.

C'est à cela que nous nous sommes engagés et vers quoi nous travaillons toutes et tous chaque jour. Concrètement, cela signifie que, pour chaque euro dépensé, la pertinence de la dépense est examinée à la lecture des économies à faire.

Nous l'avons déjà dit, nous ne dépensons plus comme nous l'avons déjà fait et nous dépenserons encore moins à l'avenir. Tout est priorisé, tout est scruté, un peu à l'instar de ce que votre Gouvernement entreprend avec son budget base 0. L'opportunité de chaque dépense est préalablement screenée sous l'angle de la réforme et des économies.

Le personnel n'est donc pas menacé, son rôle est renforcé, notamment via le développement de la mobilité interne. Celle-ci permet et permettra à chaque agent de pouvoir développer toute l'étendue de ses compétences dans le service le plus adéquat et le plus en attente, justement, de ces compétences.

Pour parler chiffres, ces 370 emplois à l'horizon 2024, ces personnes qui cette année déjà et depuis 2020 n'ont pas été remplacées ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, ajoutées à la diminution des désignations, notamment de collaborateurs occasionnels, cela représente d'ores et déjà une économie de 6,3 millions d'euros en 2022.

C'est beaucoup, peut-être trop mais c'est surtout à mettre en lien avec, d'une part, les centaines d'emplois qui seront peut-être préservés grâce à toutes ces mesures difficiles, et, d'autre part, avec les différentes augmentations touchant le volet personnel de notre budget, nous y reviendrons.

Mesdames, Messieurs les Ministres, nous souhaitons vous rappeler, que nous avons donc à gérer une réforme qui nous a été imposée, tout en devant faire face à un populisme

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

facile, tellement facile. Un populisme du « yaka » garder tout le personnel, « yaka » engager encore et encore, « yaka » financer les pompiers, et « yaka » offrir les services provinciaux gratuitement, tout en « yaka » supprimer les taxes sauf pour les bureaux et « yaka » demander un refinancement du fonds des provinces. C'est vrai que nous n'y avons pas pensé ! Ces recettes fonctionnent peut-être dans leurs tracts, mais pas dans nos réalités budgétaires.

Mesdames, Messieurs les Ministres, un autre point de crispation de votre réforme, c'est que, dans notre société où chacun souhaite davantage de solidarité, d'entraide et de travail en commun, vous faites le choix d'opposer les élus locaux.

Vous opposez les municipalistes qui, pour certains, voient cette réforme comme une bouffée d'oxygène mais, pour d'autres, comme n'allant pas assez loin, finalement la DPR disait 100% de reprise, pourquoi s'arrêter à 60 ou à 65% ?

Et vous les opposez aux provinciaux qui, pour certains, ont fanfaronné et clamé bien haut qu'ils intégreraient la réforme sans difficultés, ils déchantent d'ailleurs aujourd'hui. Pour d'autres clament depuis des mois que ce sera impossible d'y arriver. Et enfin, pour les derniers, et notamment à Liège mais nous y reviendrons, qui prennent cette réforme comme une opportunité de redéfinir, une bonne fois pour toute, leurs missions et compétences tout en étant, cependant, conscients que le contexte budgétaire est difficilement tenable à terme.

À cet égard, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques éléments précis de notre budget initial 2022. Une fois encore, nous n'avons pas modifié notre fiscalité. Certains trouvent que nos CAPI sont trop importants, tout en ne proposant pas d'autres sources de recettes. À l'exercice propre, nos recettes sont estimées à plus de 458 millions d'euros et sont en augmentation de 0,8% par rapport à celles de 2021. Nos dépenses, quant à elles, sont estimées à plus de 460 millions d'euros et sont en augmentation de 2,82%.

Quelques commentaires avant de continuer : vous l'aurez compris, notre budget ordinaire est en déficit de 2 millions d'euros. Ce n'est pas une première puisque le budget provincial a déjà été en déficit en 1969, en 1972 et, la dernière fois, en 1975.

Interpellant : vous aurez lu que nos recettes ne sont en augmentation que de 0,8% alors que nos dépenses augmentent de plus de 2,8%. Dans ces 2,8%, qui représentent environ 13 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2021, plus de 7 millions, et donc plus de 50% de l'augmentation des dépenses, ne concernent que les zones de secours !

Nous vous laissons imaginer la suite lorsque les chiffres s'emballeront en 2024, notre contribution aux zones de secours sera plus de 2 fois supérieure à celle de 2021.

Pour en revenir aux recettes : le fonds des provinces représente 32,7 millions. Il représentera 33,1 millions en 2023 lorsque notre contribution pour les zones de secours s'élèvera, quant à elle, à 33,5 millions. Dès 2023, nous recevrons donc moins du fonds des provinces que ce que nous devons verser aux zones de secours. Ajoutons que plusieurs études et avis juridiques estiment que ce basculement sera anticonstitutionnel ? Quelle est votre analyse à ce sujet ?

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

De même, en 2022, nos revenus liés à la fiscalité risquent de diminuer. Nous devons, en effet, tenir compte des dégrèvements et des conséquences des inondations.

En ce qui concerne nos dépenses, nos dépenses de personnel se chiffrent à près de 350 millions d'euros, soit 76% du total, et ce, malgré le bain de sang social annoncé par certains.

En ne tenant pas compte du personnel enseignant subventionné, nous arrivons toujours à 212 millions d'euros. C'est, évidemment, le plus gros poste de dépenses de notre Institution puisque les dépenses nettes de personnel représentent près de deux tiers des dépenses globales de la Province.

Au niveau des dépenses de personnel toujours, Mesdames et Messieurs les Ministres, vous n'êtes pas sans ignorer que le Bureau Fédéral du Plan a confirmé que l'indice pivot était dépassé et qu'une indexation des salaires aurait lieu dès ce mois d'octobre. Selon ce même Bureau du Plan qui communiquait le 5 octobre, l'indice pivot devrait, de nouveau, être dépassé en janvier. Cela signifie une nouvelle augmentation des salaires pour le mois de mars.

Cette indexation des salaires est, évidemment, une bonne nouvelle pour les agents provinciaux, notamment dans le contexte de tension sur les factures d'énergie. Cependant, à une échelle plus macro, savez-vous que cette indexation coutera 5 millions d'euros au budget provincial ?

Le nouveau dépassement de l'indice pivot en janvier, avec effet sur les salaires de mars et donc sur 10 mois sur 12 en 2022, coutera, quant à lui, 4,2 millions à notre budget.

Le budget 2022 est donc alourdi de 9,2 millions d'euros, uniquement pour financer les deux indexations. Admettez que c'est énorme !

Autre élément qui gonfle encore nos dépenses de personnel, c'est, comme pour de nombreux autres pouvoirs locaux, villes, communes, zones de secours – encore elles, l'augmentation, pour plus de 10 millions d'euros, de la cotisation de responsabilisation.

Enfin, pour conclure cet important chapitre sur les dépenses de personnel, rappelons qu'un anale salariale, représentant 1 million et demi d'euros, a été budgétée.

Sans l'effort de 6,3 millions déjà mentionné dans notre courrier, l'augmentation du volet « personnel » de notre budget provincial aurait donc atteint les 20,7 millions d'euros rien que pour cette année ! Vous lisez bien : 20,7 millions de dépense de personnel supplémentaires en 1 an si aucune mesure n'avait été prise.

Autre élément important de nos dépenses : les dépenses de transfert qui représentent 47,6 millions d'euros, soit 10,36% et qui sont en très forte hausse, nous l'avons écrit plus haut, essentiellement en raison de notre participation dans le financement des zones de secours.

Enfin, en ce qui concerne nos dépenses : les dépenses de fonctionnement se chiffrent à un peu plus de 45 millions d'euros, soit 9,8% de nos dépenses totales. Ces 45 millions

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

représentent tant les véhicules que les bâtiments. Sachez par ailleurs que si le poste « Energie » regroupant nos consommations en électricité, gaz, bois et mazout est budgété à 6,6 millions à la modification budgétaire, il passe à plus de 7,6 millions à l'initial 2022. Cela représente une augmentation de 16,43% pour environ 1,1 million d'euros.

Après nos recettes et nos dépenses, nos réserves. Car oui, Mesdames et Messieurs les Ministres, il reste quelques niveaux de pouvoirs qui disposent de réserves. Sans doute les majorités doivent-elles être formées depuis près de 50 ans pour que cela soit possible. Cependant, si ces réserves étaient toujours de 117 millions au 1^{er} janvier 2020, elles ne seront plus que de 76 millions au 1^{er} janvier 2022.

41 millions consommés en 2 ans. Faites le compte, à ce rythme-là, dans 4 ans, la Province de Liège sera à sec. En effet, selon l'estimation de nos recettes et dépenses pluriannuelles sur les 5 prochaines années, nous constatons que nos réserves, de 76 millions au 1^{er} janvier, seront totalement épuisées dès 2025. Cela engendre un déficit de 20 millions pour l'exercice concerné, déficit qui passera à 46 millions à l'aube de l'année 2026.

Ces réserves vont donc essentiellement être vidées pour financer notre intervention dans les zones de secours. Ce n'était pas leur mission première. En effet, si ces réserves ont été constituées, c'était avant tout pour que la Province puisse faire face à l'inflation et aux indexations mais aussi pour couvrir le coût de l'ensemble des projets mis en route et à concrétiser.

Les perspectives ne sont guère réjouissantes, vous vous en rendez certainement compte. « La province est à un tournant ». Cette phrase, nous l'entendons toutes et tous depuis des années. Elle n'a sans doute jamais eu autant de sens qu'aujourd'hui.

La volonté affichée par votre Gouvernement dans sa DPR est que le rôle des provinces soit concentré dans un domaine précis, la sécurité civile, tout en réduisant leur volume d'action résiduel ».

Malheureusement, cette réforme arrive dans un contexte inédit traversé depuis 2 années maintenant et qui nous impose effectivement d'agir en gestion de crise : crise d'une intercommunale, sans doute, crise sanitaire, crise liée aux inondations et, à notre niveau, nous ajouterons cette crise liée aux zones de secours.

En effet, dans la gestion quotidienne, ces trois dernières crises ne sont certainement pas très éloignées. Elles nécessitent de nombreuses réunions pour trouver des budgets en urgence, demandent au personnel de se réinventer, aux directions de dégager de nouvelles lignes et au Collège de trouver de nouvelles orientations.

Ces trois crises, concomitantes, nécessitent d'être priorisées. Gérer l'urgence dans l'urgence. Le Collège provincial liégeois a joué et joue son rôle dans la gestion des crises sanitaires et liées aux inondations.

En ce qui concerne les zones de secours, le travail est plus long et les échéances moins précieuses. Le travail budgétaire est réalisé et la redéfinition des missions est en cours.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

L'entrée dans les zones de secours nécessite un travail conséquent de la part du collège. Travail de pédagogie, d'explications, de rencontres. Cela a abouti pour l'instant à ce les représentants soient autour de la table, mais pas nécessairement que notre parole soit entendue d'une manière identique partout.

Pour en revenir à nos missions, clairement, la volonté est de renforcer notre action là où nous pouvons apporter une plus-value, là où nos actions sont les plus efficaces, tant pour les communes que pour les associations et les citoyens.

Contrairement à ce que d'aucun peuvent prétendre, certaines actions sont déjà identifiées et renforcées, pensons à : la création du nouveau Département des relations avec les territoires, villes et communes qui consiste en une rationalisation de ce que nous faisons avant au sein de plusieurs cellule en un seul département rassemblé sur un seul site ; à la redéfinition de l'académie des sports qui ira à la rencontre de tous les enfants dans les écoles et ce, quelles que soient leurs affinités avec le monde sportif ; à la perspective de Bavière et à l'intégration de certaines missions du service jeunesse au Département culture ; au Laboratoire provincial dont les nouveaux contours d'action vont être redéfinis en vue de rencontrer les champs où l'action scientifique provinciale est la plus nécessaire, et où nous apporterons une réelle plus-value ; au développement du centre de traitement du linge qui, à court terme, pourra prendre en charge davantage encore de tenues provenant du centre de formation pratique d'Amay, mais qui pourra également proposer ses services à l'ensemble des zones de secours ; à l'opération Winbooks, qui, via la distribution d'ordinateurs portables à nos élèves du premier degré, témoigne de notre volonté de renforcer et de dynamiser la place et l'usage du numérique dans notre enseignement ; à la poursuite du projet « Green Deal - Cantines durables » au sein des cantines de nos restaurants scolaires et qui avec le Green Deal 2.0 renforce notre objectif de labellisation « cantines durables » et, enfin, et de manière plus transversale bien sûr, à la vente de bâtiments. Certes, celle-ci permettra potentiellement de faire quelques bénéfices, mais elle est surtout mue par un véritable projet de rationalisation.

Le regroupement à venir des services santé/social sur le site de Saint-Laurent en est d'ailleurs une parfaite illustration. Les missions sont donc bel et bien en cours de redéfinition.

À cet égard, nous souhaitons désormais vous proposer un exercice de politique fiction en deux questions : sur notre territoire, comment la pandémie de Covid19 et les inondations auraient-elles été gérées et appréhendées sans l'institution provinciale ?

Estimez-vous qu'être partie prenante à la gestion d'une épidémie et d'une catastrophe naturelle fait partie du volume d'action résiduel d'une Province ? Comment la seule Wallonie et les petites communes auraient-elles pu faire sans l'aide provinciale ?

Précisément concernant la crise sanitaire, quelques exemples parmi tant d'autres : qui a débloqué un budget de 5 millions d'euros pour fournir masques, gel et gants tant aux zones de secours, qu'aux zones de police, à l'aide médicale urgente, aux médecins généralistes ou encore à tous les travailleurs du Parc Astrid ?

Qui a accueilli les personnes sans domicile fixe, leur a offert du matériel de subsistance,

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

leur a distribué de la nourriture et a organisé une assistance médico-sociale au quotidien ?

Qui a produit près de 8.000 litres de gel hydro alcoolique en urgence via son réseau des petits producteurs ?

Qui a produit plus de 8.500 visières via les machines de son Créalab ? Qui a garanti ses subsides à l'ensemble du secteur touristique quand bien même certaines des manifestations prévues en 2020 auraient été reportées ?

Qui a mis et continue à mettre des cars à disposition d'hôpitaux ou de cercles de médecins afin d'organiser le testing ou la vaccination ?

Ajoutons, dans les jours qui ont suivi les dramatiques inondations des 14 et 15 juillet : qui a mis en place une cellule de solidarité qui a mobilisé, sur base volontaire, plus de 67 agents durant 15 jours de permanence et réceptionné plus de 2.700 appels tout en permettant, concrètement, de trouver une solution pour plus de 78 demandes de relogement temporaire par exemple ?

Qui a géré un important centre de dons durant 18 jours non-stop, 7j/7 grâce à 160 agents sur le pont qui ont traité plus de 1.500m³ de dons ?

Qui a permis de laver plus de 19 tonnes de linge pour les sinistrés et les services de secours ?

Qui a permis de préparer plus de 32.000 repas pour les sinistrés dans une école polytechnique de Verviers ?

Qui a analysé et entretenu plusieurs cours d'eau de 2^{ème} et 3^{ème} catégories ?

Qui a cherché et trouvé des solutions pour reloger plusieurs clubs sportifs impactés ?

Toutes ces actions, et bien d'autres encore mais la liste serait trop longue pour être contenue dans cette lettre, Mesdames et Messieurs les Ministres, c'est la Province de Liège qui les a menées.

Les diverses initiatives orchestrées par la Province pour faire face à la crise Covid ont couté, grosso modo, 7,5 millions d'euro auxquels il convient d'ajouter, plus ou moins, 2,3 millions en non-rentées. On tourne donc aux alentours des 10 millions d'euros.

Quel autre niveau de pouvoir, aussi proche des communes, peut supporter une telle dépense et l'opérationnaliser de manière cohérente sur son territoire ? C'est la province de Liège, amie des communes ; la Province de Liège, proche de ses citoyens ; la Province de Liège à l'écoute du secteur associatif, culturel, sportif qui, avec l'ensemble de son personnel, a œuvré sans relâche au cours de ces deux tempêtes que nous venons de traverser.

D'ailleurs, a qui avez-vous octroyé un budget de 2 millions d'euros au titre de « l'aide régionale au nettoyage des inondations » ? Ce montant, qui doit permettre la prise en charge

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

de toute action utile au niveau provincial, et particulièrement l'aide apportée aux communes leur permettant de remettre en « état de fonctionnement » ou d'assumer temporairement les services administratifs et tout autre service aux citoyens, vous l'avez octroyé à la Province de Liège car vous savez la connaissance qu'elle a de son territoire, de ses communes, de ses citoyens.

Vous savez qu'elle est la mieux armée pour répondre concrètement et positivement aux attentes et besoins de chacun. Vous savez que vous ne pouvez pas tout gérer depuis Namur et que les pouvoirs locaux sont parfois trop démunis, et que donc, il faut ce niveau de pouvoir intermédiaire.

De facto, ce budget octroyé n'est-il pas une preuve supplémentaire de l'utilité des Province en tant que chaînon essentiel entre votre Gouvernement, la Région donc, et les villes et communes ? Nous y reviendrons.

Deuxième question maintenant dans notre exercice de politique fiction : si les Provinces n'existaient plus en 2025, comment feriez-vous ? Si le prochain Gouvernement devait décider purement et simplement de notre suppression ou, par exemple, prendre une nouvelle circulaire qui imposerait un financement intenable pour les provinces, que se passerait-il ?

Les finances wallonnes, et/ou celles des communes, sont-elles saines au point de pouvoir absorber, à court ou moyen terme les 212 millions de charges de personnel, sans compter les indexations, anales etc. ? Les 45 millions de dépenses de fonctionnement pour les bâtiments et véhicules provinciaux ? Et, environ, les 60 millions de dépenses ? Ces plus de 300 millions annuels, la Wallonie peut-elle les absorber ?

Qui pourrait s'occuper de nos bâtiments, classés pour certains ? Qui aurait les budgets et le personnel pour les entretenir ? N'y a-t-il pas un risque que tout soit simplement vendu au plus offrant ?

Certains d'entre vous souhaitent déjà la suppression de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les mêmes questions pourraient se poser là-aussi. Mais à côté de ces considérations purement budgétaire bien que primordiales, se pose aussi la question de la gestion de ces compétences.

Que feriez-vous de nos compétences ? Pensez-vous pouvoir tout reprendre, tout exercer en plus de ce que vous faites déjà aujourd'hui ? Avec quels moyens budgétaires pourriez-vous faire ce que nous faisons au bénéfice de tous ?

Sans la Province de Liège, qui mettrait en route un bibliobus capable de se rendre dans 53 de nos 84 communes ? Qui organiserait les Ecoles du feu, de police, des Cadets ainsi que l'Epamu ? Qui organiserait, des découvertes en sport pour tous dans le milieu scolaire tous réseaux confondus ? Qui ferait de la promotion à la santé et au bien-être dans les écoles ? Qui développerait un réseau global de parkings d'éco voiturage ? Qui coordonnerait les 2.500km de réseau points-nœuds ? Qui mettrait à disposition des familles, une piscine extérieure chauffée avec des toboggans ? Qui pourrait, enfin, proposer autant de marchés publics aux bénéfices des villes et communes, nous vous le demandons ?

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

La Province ne doit pas exister et survivre pour elle-même. Elle doit perdurer pour les actions et services qu'elle offre au bénéfice de chacun.

Oui, la Province doit évoluer. Oui, cette évolution doit s'inscrire dans une volonté de modernisation. Le meuble Louis XV doit être rénové, pas seulement dépoussiéré. Oui, cette modernisation doit s'accompagner d'une réflexion scrupuleuse sur ses dépenses. Mais non, cette réduction des dépenses ne doit pas être un alibi à peine voilé à la remise en cause de son existence.

La Province n'est pas morte ! Elle regorge d'ailleurs encore et toujours de projets qu'elle entend mener à bon port en étant, bien sûr, soucieuse que chaque euro dépensé doit l'être au mieux et consciente que les investissements qui étaient possibles hier ne le sont sans doute plus aujourd'hui et le seront encore moins demain.

Ainsi, l'année prochaine, plusieurs projets d'envergure seront concrétisés : un nouveau pôle musical à l'OM ; l'aménagement du site de Saint-Laurent et regroupement, sur celui-ci, de tous les services santé-social afin d'accueillir, sur un seul et même site, l'ensemble des usagers ; une nouvelle académie des Sport qui ira directement à la rencontre des enfants dans les écoles ; un nouveau pôle des savoirs à Bavière, véritable lieu de culture ; le développement du Centre de formation pratique à Amay ; la rénovation du centre de traitement du linge.

Mesdames et Messieurs les Ministres, si vous ne saisissez pas l'intérêt provincial, n'hésitez pas à nous rendre davantage visite, à venir vous rendre compte, par vous-mêmes sur notre terrain, à voir, au-jour-le-jour, les actions que nous menons, les aides que nous apportons, toujours de manière complémentaire et non-concurrente aux vôtres, à celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à celles des pouvoirs locaux.

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement wallon, depuis que les premiers chiffres sont sortis, tous les collègues provinciaux s'étaient plus ou moins violemment exprimés dans la presse, ou via d'autres canaux, contre votre réforme.

À Liège, nous avons choisi une autre approche : travailler. Travailler en prenant cette réforme comme une opportunité de redessiner un niveau de pouvoir, parfois poussiéreux, admettons-le. Travailler pour redéfinir nos missions essentielles et appréhender au mieux cette nouvelle et difficile matière que représente la sécurité civile et la gestion des zones de secours. Travailler pour sauvegarder l'emploi du personnel tout en continuant à lui conférer des missions qui lui permettent de s'épanouir au mieux. Travailler pour vérifier et justifier la pertinence de chaque euro dépensé. Travailler pour mener à bien les projets qui avaient été initiés avant la sortie de votre DPR et la formalisation de cette réforme.

Cette volonté de travail bien fait dans notre chef, doit cependant s'accompagner de respect, envers nous, envers le personnel surtout et envers nos bénéficiaires. Nous ne pouvons plus accepter d'entendre des Députés wallons monter à la tribune et déclarer que les Provinces ne servent à rien, qu'il y a trop de personnel, que les compétences pourraient aisément être reprises.

Les Provinces méritent mieux que cela et nous venons de vous lister quelques-unes de

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

leurs nombreuses actions et plus-values.

Cette réforme, nous ne la souhaitons pas, mais nous faisons et ferons tout pour qu'elle soit salubre pour l'institution que nous représentons et c'est ce à quoi nous nous employons et nous engageons.

Si les deux partis de notre majorité provinciale sont à la manœuvre également au sein de votre Gouvernement, il n'est pas schizophrénique pour la cause de marquer notre désaccord avec cette réforme. En tant que Députés provinciaux, nous souhaitons, en effet et une fois de plus, défendre les intérêts de notre institution et de ses collaborateurs.

Cette compétence de la sécurité civile, si elle est exercée par la province avec les moyens adéquats, c'est-à-dire, notamment avec un pouvoir délibératif, pourra être un formidable levier de repositionnement stratégique. Nous l'avons bien compris.

Aujourd'hui, si nous vous écrivons, c'est pour vous re-sensibiliser aux réalités provinciales. Pour vous demander d'ouvrir les yeux sur ce que la Province apporte à chacun, sur ses réalités en termes de personnel, de patrimoine, de budget, mais aussi de compétences.

Si les provinces sont le plus ancien niveau de pouvoir en Belgique, n'y a-t-il pas une raison ? N'ont-elles pas bel et bien leur intérêt et pas uniquement celui du meuble qui prend la poussière dans le salon ?

Convaincus de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous restons, Mesdames et Messieurs les Ministres, à votre entière disposition.

Le Collège provincial liégeois.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DELREZ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Très brièvement. En l'absence du tribun Rafik, le tribun Marc avait envie de prononcer quelques mots.

Cela me fait tout drôle d'être pris pour un Ministre si le texte que l'on vient d'entendre avait vraiment pour vocation d'être adressé aux membres du Gouvernement régional, alors il serait très courageux, mais quelque chose me dit que ce n'est pas le cas, en tout cas, j'ai comme un petit doute...

Je constate que M^{me} FIRQUET s'est habillée aujourd'hui de son plus beau rouge pour tirer à boulets de même couleur sur le PTB...

M^{me} FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (de son banc). – Ce n'est pas du

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

rouge...

M. DELREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Enfin, cela se rapproche, le plus proche dont vous pouviez sans doute... voilà, l'approximation la plus proche que vous pouviez espérer du rouge... Le PTB aura au moins le mérite de servir de punching ball dans cette assemblée.

Cette manière de caricaturé le travail des communistes, cette manière par exemple de désigner les élus par leurs prénoms, c'est très méprisant, ça nous ramène au maccartisme aux Etats Unis, une période qui-, à mon sens, n'est pas la plus glorieuse pour l'histoire démocratique de ce pays et en fait, cela n'a pas d'autre but que d'éviter le débat sur les questions que nous souhaiterions amener et dès lors les populistes ce ne sont pas toujours ceux que l'on pourrait penser.

Quant au sens des mots, quand on dit qu'il n'y aura pas de perte d'emploi à la Province, et que dans le même temps on décide de ne pas reconduire tous les contrats à durée déterminée, moi il me semble que l'on joue aussi sur les mots.

Encore une fois d'où la question, qui joue sur les mots, qui est populiste, et je ne crois pas non plus vraiment que le personnel de la Province ait besoin du PTB pour nourrir quelque inquiétude par rapport à leur avenir.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion sur les documents budgétaires 21-22/001 à 012 et nous pouvons passer au vote.

Document 21-22/001 : Budget provincial 2021 – 3^{ème} série de modifications.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 21-22/001).

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 6 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLOE, le groupe PTB et le groupe CDH/CSP.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2021 – 4^{ème} série.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 21-22/002).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH/CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et le groupe PTB.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement général de perception des taxes provinciales.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 21-22/003).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB et le groupe CDH/CSP.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrilles et de véhicules hors d'usage.

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 21-22/004).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO et le groupe CDH/CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 21-22/005).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO et le groupe CDH/CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021**Document 21-22/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.**

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 21-22/006).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH/CSP et le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 21-22/007).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO et le groupe CDH/CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 21-22/008).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO et le groupe CDH/CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 21-22/009).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO et le groupe CDH/CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/010 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2022 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 21-22/010).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO et le groupe CDH/CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 21-22/011 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 21-22/011).

Pour rappel, la deuxième Commission proposait d'adopter le budget 2022 par 6 voix pour et 5 abstentions.

Nous allons à présent procéder au vote, par appel nominal.

Je vous demande de répondre OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom.

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire (de son banc) :

| | |
|------------------------|-----|
| BAGCI Mustafa | Oui |
| BASTIN Astrid | Non |
| BRODURE-WILLAIN Muriel | Oui |
| CAPPA Serge | Oui |
| CIALONE Thomas | Oui |

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

| | |
|-------------------------|---------|
| COLOMBINI Deborah | Oui |
| CRAEN Catharina | Non |
| DECERF Alain | Excusé |
| DEFRANG-FIRKET Virginie | Oui |
| DEGEY Maxime | Oui |
| DELREZ Marc | Non |
| DENIS André | Oui |
| DERWAHL Yves | Oui |
| DUBOIS Guy | Oui |
| EL HAJJAJI Hajib | Non |
| ERNST Serge | Non |
| FERNANDEZ Miguel | Oui |
| FIRQUET Katty | Oui |
| FRANCOIS Nathalie | Excusée |
| FRENAY Murielle | Excusée |
| GAILLARD Sandrina | Excusée |
| GILLARD Luc | Oui |
| GRAINDORGE Isabelle | Oui |
| GUCKEL Irwin | Oui |
| HARTOG Pol | Oui |
| HAUREGARD Catherine | Excusée |
| HOUSIAUX Alexis | Oui |
| HUMBLET Isabelle | Oui |
| KLENKENBERG Claude | Oui |
| LACOMBLE Catherine | Non |
| LEBEAU Caroline | Non |
| LEJEUNE Jean-Denis | Non |
| LEJEUNE Luc | Non |
| LEONARD Roland | Oui |
| LUX Valérie | Oui |
| MAGNERY Marc | Excusé |
| MARECHAL Nicole | Non |
| MEURENS Jean-Claude | Oui |
| MONVILLE Marie | Oui |
| MOUKKAS Assia | Excusée |
| NANDRIN Sabine | Oui |
| NEUMANN Michel | Non |
| NEVEN-JACOB Chantal | Oui |
| NYSSSEN Didier | Oui |
| OSSEMANN Alfred | Oui |
| PIRON Grégory | Non |
| RASSAA Rafik | Excusé |
| RENSON Carine | Oui |
| SAMEDI Isabelle | Non |
| SCHEEN Marie-Christine | Non |
| SCHROBILTGEN Jacques | Non |
| SOHET Vinciane | Oui |

SEANCE PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2021

| | |
|--------------------|-----|
| THANS-DEBRUGE Anne | Oui |
| VANDEBERG Victoria | Oui |
| VANDEBURIE Julien | Non |
| JADOT Jean-Claude | Oui |

C'est par 31 OUI, 17 NON et 0 ABSTENTION, que le Conseil adopte le budget 2022.

(Applaudissements).

Document 21-22/012 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2022 – 1^{ère} série.

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 21-22/012).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission, qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS et le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH/CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB et le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte ladite résolution.

VI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 25 novembre 2021 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H35'.